

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

**COMPTE RENDU
N° 2014/12
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 OCTOBRE 2014**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique,
Maire.

Etaient présents :

M. PALAIS Jean-Claude
Mme COLLON Colette
M. POIRON Jean-Pierre
Mme ESCOFET Danièle
Mme DENIS Chantal
M. RIVAL Pascal
Mme SERRAILLE Joëlle
M. PERRIER Guy
Mme GIROUD Sylvie
M. NAYRAND Raphaël
Mme PERIAT Véronique
M. ROCHARD Jean-François
M. DUTEL Jean-Pierre
Mme ODDOUX Julia

Madame ESCOFET Danièle est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Rappel des règles régissant le CM :

Chaque conseiller municipal est élu pour représenter l'intérêt général et non son intérêt particulier. Cet état de fait a été respecté tout au long du mandat précédent et il est impératif qu'il en soit ainsi pour le mandat en cours.

Les questions diverses doivent être posées par écrit 48 heures à l'avance.

D'autre part, pour ce qui est des votes, il est évident qu'ils ne peuvent pas être modifiés après le CM Mme Oddoux avait demandé de modifier son vote concernant l'hôtel Perrier, ce qui n'a bien sûr, pas été entériné.

Le compte rendu du CM est fait par la secrétaire générale et un secrétaire de séance désigné, l'entérine. Le compte rendu de CM est rendu public dès lors qu'il est visé par le maire.

⇒ **Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2014**

M. DUTEL fait remarquer que le paragraphe concernant la maison FOUILLAT ne fait pas mention de sa demande personnelle au sujet de la vente à proposer publiquement.

M. NAYRAND l'approuve et demande à faire paraître cette remarque.

M. POIRON attire l'attention de M. DUTEL sur le fait que la secrétaire désignée : Mme ODDOUX, n'a rien relevé concernant ce sujet.

⇒ **ZA « Les Gagères »**

Le transfo a été posé. Les travaux sont terminés. Reste à installer le poteau incendie. Rappel du prix de vente : 20€ HT/m²

⇒ **Lotissement « Les Violettes »**

Les travaux de finition sont en cours : bordure, éclairage en leds, tapis d'enrobé.

⇒ **Travaux connexes**

Ils ont commencé depuis le 20 octobre. Le temps est favorable. Tous les jeudis une réunion a lieu à Ste Colombe. Les travaux ont lieu chez Chabout, prochainement ils interviendront aux quatre Croix.

Des chemins ont été identifiés pour que les entreprises puissent travailler en fonction de la météo, planning prévisionnel à intégrer.

Sur site, il serait bien que les bornes soient visibles, il conviendrait que les propriétaires préparent le passage de l'entreprise en amont.

M.PERRIER signale que les travaux ont été bien réalisés sur Ste Colombe.

Programme des travaux :

- ✓ Dans 2 ou 3 semaines :
 - Chez Chabout & Pelouzat
- ✓ En automne :
 - Carrefour Pelouza à Domaine Boisdon
- ✓ Mi novembre :
 - Chemin des 4 croix au Chevalier
- ✓ Printemps début de l'été :
 - Chemin Chez Le Rey à Chez Balthazard
- ✓ Eté :
 - Chemin des 4 croix au carrefour Pelouza

⇒ **Terre de Tisseurs**

Les panneaux devraient être mis en place prochainement, ils seront placés aux entrées de bourg, vers la mairie et 6 panneaux disposés à l'église, à la Chapelle St Roch, à la Madone, à la croix de Mr Jean, à la Tour Matagrin et vers l'usine Linder.

Une présentation et une inauguration en présence des écoles seront effectuées une fois les panneaux mis en place.

⇒ **Maison Mme FOUILLAT**

La maison de Mme Fouillat a été mise en vente. Une annonce est parue sur le bon coin et sur le site. Plusieurs personnes étant intéressées, il est décidé de procéder par offre close, c'est-à-dire qu'après la visite de la maison (28/10 à 17h), les personnes intéressées devront s'engager à donner un prix d'achat, un projet détaillé ainsi qu'un délai de finition des travaux.

Il s'agit en effet de faire en sorte que cette maison située à l'entrée du lotissement soit rénovée de façon correcte et le plus rapidement possible, ceci afin d'éviter une rénovation hasardeuse qui pourrait prendre des années. Les offres seront à remettre sous pli cacheté le 14/11 à 17h. La meilleure offre retenue sera celle ayant obtenu le maximum de points, les critères définis étant :

Le prix : 50 % (M. NAYRAND s'étonne que le prix ne soit pas arrêté à 30 000 €)

La qualité du projet : 40%

Le délai : 10%

L'acquéreur sera désigné au prochain conseil municipal.

⇒ **Hôtel PERRIER**

Rappel : La SARL hôtel Perrier a assigné la commune au TGI (Tribunal de Grande Instance) pour contester la régularité des titres émis concernant le montant de l'indemnité d'occupation qui fait suite au loyer perçu jusqu'au 31 décembre 2013. Elle demandait à payer une indemnité d'occupation de 100 € par mois, alors que le montant du loyer était de 1153 €. Le tribunal a tranché et a déclaré que les titres étaient conformes et donc qu'ils devaient être payés (le montant n'est pas remis en cause). Le TGI a en outre condamné la société hôtel Perrier à verser 1.300 € d'indemnité procédurale à la commune de Violay.

Une prochaine assignation cette fois, à la demande de la commune, sera faite pour déterminer si l'hôtel Perrier devra rendre les clés ou non du garage situé rue Célestin Linder qui appartient à la mairie et qui leur avait été prêté gracieusement par le Maire en exercice à ce moment. Pour rappel, ce garage serait destiné à entreposer le matériel de voirie aujourd'hui Square Tarry, afin de pouvoir y installer le poste avancé du centre de secours à partir du 1^{er} janvier. Le problème étant que des aménagements doivent être réalisés square Tarry et le local doit être déménagé très rapidement maintenant pour permettre son aménagement.

⇒ **Centre de Loisirs/MJC**

Une réunion a eu lieu avec la MJC de Bussières qui est en recrutement de personnel pour la direction du Centre de loisirs. Les vacances de la Toussaint sont assurées conformément à l'accord passé avec la commune de Violay.

Il se peut à l'avenir qu'un centre de loisirs sur deux sites ne soit plus envisageable avec Bussières. Si tel était le cas, une réflexion serait donc engagée avec éventuellement d'autres communes pour voir comment fonctionner, car il est bien évident qu'il semble impossible aux parents d'emmener leurs enfants à Bussières alors qu'ils travaillent dans le Rhône. Une étude sera faite également pour chercher à mutualiser les moyens avec les communes alentours comme Montchal, et pourquoi pas avec le basket qui pourrait rechercher un entraîneur.

De plus, la communauté de communes a engagé une réflexion pour intégrer une personne qui prendrait en charge l'occupation des jeunes par les crèches, les centres de loisirs, et le périscolaire.

⇒ **Garderie du mercredi**

Mme le Maire rappelle qu'une enquête a été réalisée. A la suite de celle-ci il sera organisé une garderie jusqu'à 13 heures avec possibilité d'un repas tiré du sac. 22 enfants resteraient jusqu'à midi puis le nombre diminue à 8 jusqu'à 13 heures. Très peu de communes ont instauré la cantine le mercredi. Mme le Maire insiste sur le fait que ce sera 13 heures précises.

Madame le Maire signale que l'on essaie de répondre aux demandes des parents dans la mesure du possible.

Pour le mercredi, une cotisation forfaitaire des parents de 1€ est proposée, ce qui permettrait de financer partiellement l'agent qui effectuera la garderie soit 1,5 h. Le ménage devra également être fait le mercredi après l'école.

Le conseil municipal décide de fixer à 1 € le montant forfaitaire à la charge des parents pour la garderie du mercredi jusqu'à 13 heures.

Contre : Mme ODDOUX

Madame le Maire porte à la connaissance les dépenses 2013 concernant les dépenses pour les enfants : Environ 100 000 € ont été dépensés pour la jeunesse (écoles, centre de loisirs, rénovation, personnel, etc...). Ce montant sera supérieur pour 2014 puisque 30.000 € devront être rajoutés pour la rénovation de la salle d'évolution ainsi que le coût du périscolaire entre septembre et décembre.

Travaux réalisés à l'école :

La salle d'évolution a été restaurée cet été. Mme le Maire remercie la Société Gerflor qui a accordé une pose d'essai pour le sol.

Mme GIROUD fait remarquer que grâce à Mme le Maire, la commune a bénéficié à plusieurs reprises de poses d'essai (salle M. Gros, école, mairie).

Mme le Maire remercie M. Patrice FARINE qui a effectué la soudure du revêtement de sol bénévolement, comme celle qu'il avait déjà faite il y a 3 ans pour la classe des CM.

La porte entre les deux cours sous le préau a été changée Elle devenait dangereuse pour les enfants, le groom était régulièrement mis hors d'usage, la porte étant beaucoup trop lourde.

Les portails devant être fermés à clés (plan vigipirate), il a été décidé de réaliser un portillon sur l'entrée principale avec une ouverture automatique actionnée de l'entrée principale de l'école. Ce portillon est ainsi visible de pratiquement toutes les classes et permet ainsi d'identifier les visiteurs.

Rappel : *ce portillon ne devra servir qu'aux visiteurs éventuels ou aux enfants retardataires ! Les entrées et sorties d'école se faisant toujours par l'arrière, rue de la Chapelle.* L'installation de visiophones comme certains le proposent est beaucoup plus onéreuse tant à l'achat qu'en fonctionnement et nécessite d'autre part, une autorisation de filmer la voie publique. L'utilité n'est dans ce cas-là absolument pas avérée. D'autre part, il était prévu d'installer une barrière devant le portillon afin d'éviter les accrochages éventuels des piétons.

A ce sujet, Mme le Maire s'étonne que certains se permettent de mettre en doute l'attention que la municipalité porte sur la sécurité des enfants. Premièrement, sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite : en effet un fauteuil roulant ne peut pas franchir la marche réalisée sous le portillon : la pente de 5% correspondant aux normes en vigueur n'étant pas réalisable sur le portillon, mais, il est bien entendu, prévu de faire passer les fauteuils roulants, si besoin, par le grand portail, et ceci sans la moindre difficulté ! Une attestation dans ce sens, a été formulée par la SOCOTEC.

D'autre part, concernant une remarque « technique » sur le fait qu'aucune gaine électrique n'est prévue dans le poteau pour l'électrification du système d'appel, Mme le Maire s'interroge sur le sérieux de cette remarque où l'incompétence de la personne qui l'a faite, puisque des gaines ont bien été prévues et l'installation électrique du système d'appel est en cours de réalisation de façon tout à fait conforme et sécurisée.

Mme le Maire attire l'attention du conseil municipal sur le discrédit qui est ici porté sur la municipalité et qui propage des idées fausses, et totalement infondées. Les personnes qui veulent donner des leçons devraient se renseigner correctement avant toute affirmation.

Le terrain de tennis a été remis en état et Madame le Maire remercie Mme MENNESSIER qui a retracé les lignes du terrain bénévolement.

⇒ **Heures complémentaires personnel**

Le Conseil municipal approuve le versement d'heures complémentaires au personnel pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, à l'unanimité (Thérèse Picolet, Anne Marie Vignon, Christelle Minary et 2 heures supplémentaire pour le ménage), ce qui fait au total environ 500 heures supplémentaires sur l'année scolaire.

⇒ **Taxe d'aménagement**

M. POIRON explique que l'ancien conseil municipal a accordé une exonération aux entreprises. Aujourd'hui, le Conseil doit délibérer pour les artisans comme la nouvelle loi le permet maintenant. Il est proposé d'accorder le même régime, c'est-à-dire l'exonération.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

En ce qui concerne les abris de jardin, il est proposé de fixer le taux à 1 %, ce qui revient à une exonération du taux à hauteur de 65 %.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

⇒ **Les impôts locaux**

La valeur locative moyenne est déterminée par l'Etat. Les impôts déterminent sur plan la catégorie qui est approuvée par la Commission des Impôts et qui donne seulement un avis qui n'est pas forcément suivi.

Mme Sylvie GIROUD explique que la valeur locative d'une habitation est fixée par rapport à la catégorie et par rapport à la surface pondérée et aux éléments de confort.

M. NAYRAND fait remarquer que dans la Commission des Impôts, il n'y a pas d'artisans.

Mme le Maire précise que la commission des impôts est constituée de 12 membres (6 titulaires et 6 suppléants). Les personnes qui sont sollicitées pour en faire partie sont en général les anciens maires qui ont accordé pendant leur mandat, les permis de construire et qui ont donc toute latitude pour donner leur avis, ensuite par des anciens conseillers ayant une connaissance de terrain et enfin par des propriétaires terriens habitant sur la commune et d'autres, habitant à l'extérieur, ces derniers critères étant définis par l'Etat lui-même. Les artisans ont quant à eux beaucoup de difficultés à se libérer une demi-journée pour assister aux réunions de la commission.

Concernant la valeur locative : elle est déterminée par l'Etat lui-même, en fonction de plusieurs critères extrêmement difficiles à définir. La commission des impôts de la commune, n'a aucun levier sur ces critères puisqu'ils lui sont imposés par l'Etat.

Concernant le classement des habitations. Ce classement est déterminé selon des critères plus techniques : l'aspect architectural, la nature et la qualité des matériaux utilisés, les éléments de confort, la superficie totale, s'il s'agit d'une maison neuve ou d'une maison rénovée, s'il s'agit d'une maison de plain-pied ou à étage, la répartition des pièces, le nombre de salles d'eau, de toilettes, etc....

Lorsqu'il y a permis de construire, ce permis est automatiquement envoyé aux impôts qui déterminent, **sur plans**, la catégorie d'appartenance de l'habitation qui est validée par la commission communale. S'il s'agit d'une rénovation, les impôts demandent l'avis de la commission des impôts sensée connaître l'habitation et les travaux réalisés afin de déterminer un changement éventuel de catégorie.

Il est toujours possible de contacter directement le service des impôts et demander à ce qu'un agent vienne contrôler son habitation afin de déterminer exactement sa catégorie, voire de la modifier, ceci en toute objectivité.

Concernant les taux de la taxe foncière (10,5 %) et celui de la taxe d'habitation (15,5%), ils sont quant à eux, déterminés par le conseil municipal. Les taux de la commune n'avaient pas été augmentés depuis plus de 13 ans. Il faut savoir que la dotation globale de fonctionnement est déterminée entre autres, par le potentiel fiscal de la commune. Plus les taux sont éloignés de ce potentiel fiscal, plus la dotation baisse. D'où l'intérêt de rester dans une fourchette acceptable et de surcroît comparable aux autres communes. C'est ce qui nous avait été demandé par le Trésor public en 2013.

Les services que nous avons sur la commune et notamment, la maison médicale, la pharmacie, ainsi que les nombreux commerces font que la part des impôts peut effectivement paraître importante. Mme le Maire rappelle seulement que le prix du terrain à Violay reste très correct (20 €/m² en 2005 pour le lotissement le Blanc et 49€ pour celui des Violettes) et TRES inférieur à ce que l'on peut trouver aux alentours et que la différence permet en effet de garantir quelques années d'installation, puisque dans ces villes et villages là, les taxes foncières et d'habitation sont loin d'être anodines....

⇒ **COCA : moyens de financement**

Afin d'assurer la réalisation des projets à la fois touristiques et d'aménagement de bourg, la commune va avoir besoin de financement. Des subventions ont été accordées par le biais du COCA par le CG à hauteur de 340.000 € plus d'autres à venir (CRRR, parlementaires, DETR, etc..). L'investissement global est de l'ordre de 1,4 M€. Il s'agit du même montant d'investissement que lors du mandat précédent (Salle des sports + Salle M. Gros + Tour Matagrín), abstraction faite de la station d'épuration.

Cette somme peut paraître élevée mais reste dans la moyenne des investissements possibles sur un mandat. En effet, il faut partir du principe que ces investissements conditionnent l'avenir du village afin de le tirer vers le haut et de le prémunir d'une désertification programmée. Aujourd'hui, les subventions diminuent de plus en plus et il faut savoir utiliser celles qui nous ont été accordées.

Le niveau d'endettement de la Commune est correct et Les taux d'emprunt sont historiquement bas actuellement puisqu'une proposition à 2,49 % sur 20 ans a été faite. Une DM (décision modificative) devra être faite pour intégrer les dépenses correspondantes. De plus, les prix pratiqués par le bâtiment sont également à la baisse et certains équipements ont été réalisés à environ -20% des estimations initiales.

Quelques rappels :

1-Le Toit familial et Loire Habitat sont en réorganisation de leur parc locatif et l'opportunité qu'offre Loire Habitat en reconstruisant des logements accessibles ne peut être remise en cause. Il faut bien évidemment s'en servir pour restructurer de façon pérenne notre centre bourg.

2- la Salle Dussud doit être remise aux normes. Un premier avis défavorable en 2014 nous a obligé à remettre aux normes l'électricité afin qu'elle ne soit pas fermée. De plus, le local de la voirie n'est pas aux normes, chaque année nous avons des observations de la SOCOTEC et la salle des donneurs de sang prend l'eau.

Doit-on maintenir un équipement obsolète ? ou proposer un Equipement tourné vers l'avenir qui servira aux associations, aux particuliers, aux donneurs de sang, à des expositions, et même à des séminaires d'entreprise qui seraient un plus indéniable dans l'amortissement de cet équipement puisque les locations aux associations (gratuites) et aux particuliers (très faibles) nous obligent à financer son fonctionnement (électricité, entretien, etc...). Il s'agit de compléter l'offre de notre équipement.

Dire qu'il s'agit d'une simple salle de séminaire est totalement réducteur et s'apparente à de la désinformation. Le coût d'une salle des fêtes se situe en général entre 1 et 3 M€. Afin de rester dans une enveloppe acceptable pour la commune (moins de 800.000 €), nous avons voulu conserver ce qui peut l'être (salle Dussud) et la compléter par un équipement pratique, utilisable par tous et servant également à faire venir des gens extérieurs à la commune pour en faire sa promotion et ainsi la rendre attractive. La richesse viendra demain de l'extérieur et il faut se donner les moyens de ses ambitions. Le village doit être une destination pas seulement du week-end mais également de la semaine.

L'étude de faisabilité en cours, demandée par le conseil général, permettra de déterminer avec précision l'équipement nécessaire et surtout adapté aux enjeux. Le développement touristique de la Commune est en marche et la communauté de communes en sera le relais puisque le tourisme est de sa compétence. Le SCOT a pris acte de ces atouts touristiques et les a intégrés dans son étude.

Des réunions d'information publiques se tiendront dès 2015 au fur et à mesure de l'avancement des dossiers afin d'informer les habitants de façon objective.

Une réunion Brainstorming est prévue le 29/10

Mme le Maire explique que la Commune a une ligne de crédit pour assurer le financement des ZA et lotissement, qui ne peut être reconduite car les banques ne veulent plus proposer ce produit aux collectivités mais plutôt des prêts relais.

M. RIVAL demande comment l'on compte financer la ZA et le lotissement si les lots ne se vendent pas. Mme le Maire répond que certains travaux pourront être décalés, notamment ceux d'aménagement du centre bourg.

Toutefois, la vente de lots sur la ZA semble plutôt bien partie.

Aujourd'hui, sur la ZA les Gagères, F. Imbert a retenu un lot. De plus, la Communauté de Communes est intéressée pour un lot afin de construire la seconde déchetterie pour les communes du haut. D'autre part, un constructeur qui souhaiterait réaliser des pépinières d'entreprises ou des ateliers partagés selon les besoins a été rencontré. Les jeunes artisans recherchant des locaux pourraient être intéressés.

On attend également la réponse du Conseil Général en ce qui concerne le transfert du local de la voirie départementale.

De jeunes artisans viennent parfois voir la mairie pour savoir si des locaux à louer existent sur la commune. A ce jour, aucun local n'est disponible. Par contre, la ZA a été créée avec un prix attractif (20 € HT/m²) afin de leur faciliter l'installation. Jusqu'à présent rien n'existait. Des ateliers partagés peuvent être construits et loués pour une première installation. Des aides à l'installation peuvent être apportées par le Conseil général, des prêts sur l'honneur peuvent être consentis par Initiative Loire, etc.. Ces renseignements sont donnés en mairie.

Néanmoins, il n'est aujourd'hui plus possible de s'installer en zone agricole, même lorsqu'il s'agit de sa résidence principale, **dès lors que l'activité reçoit du public et est soumise à certaines normes environnementales**. Ces contraintes ne sont pas du fait de la mairie mais relèvent bien de l'Etat lui-même.

M. RIVAL demande si la date de pose du panneau « Violay » sur l'autoroute est prévue. Mme le Maire annonce qu'elle est prévue les 3 et 4 novembre prochains.

M. NAYRAND demande si le panneau d'information sera maintenu au même endroit. Il lui est répondu positivement puisque le socle en béton est coulé dans le massif. En effet, le camion a procédé à une marche arrière en remontant la départementale, en plein milieu de bourg, ce qui est strictement interdit et la manœuvre ne devrait jamais se reproduire, Mme le Maire ayant téléphoné au transporteur.

Le cahier des charges concernant l'étude urbanistique a été réalisé il sera envoyé prochainement à quatre prestataires. Madame le Maire présente son contenu.

⇒ **Indemnités de conseil de Mme la Trésorière**

Madame le Maire signale que Mme la Trésorière est très présente auprès des secrétaires et les forme gratuitement aux nouveaux logiciels (sachant que s'il fallait passer par des organismes externes, les coûts seraient très élevés). Elle propose régulièrement des formations auprès des secrétaires et des élus. Ces prestations sont réalisées en dehors des prestations obligatoires inhérentes à sa fonction. Lorsqu'elle délivre des conseils, elle intervient à titre personnel et non en tant que fonctionnaire de l'Etat.

Elle a en outre, été très efficace au Tribunal pour défendre le dossier de l'hôtel Perrier.

L'indemnité prévue est de 623 € / an.

Le Conseil Municipal approuve

M. RIVAL est contre.

⇒ **Approbation rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable**

Le Conseil Municipal approuve le rapport.

Mme ODDOUX s'abstient.

⇒ **Service Assainissement rapport annuel du délégataire**

Le Conseil Municipal approuve le rapport.

Mme ODDOUX s'abstient

⇒ **Fourrière intercommunale pour chats**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention.

⇒ **Reconduction contrat de Lucette**

Suite à la reprise de Laetitia Garel à mi-temps, le contrat de Lucette d'Agostinis est reconduit pour 32 heures par semaine. Elle permettra de compléter la mise en place du logiciel PESV2 ainsi que la dématérialisation des documents, et assurera l'accueil le mercredi et les jours où Laetitia n'est pas présente. Mme le Maire rappelle que Florence Romier travaille à la mairie de Ste Agathe tous les mardis et jeudis après-midis.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Une proposition d'emploi en alternance pour personne en situation de handicap a été faite par l'AREPSHA. Il s'agit d'intégrer une personne en alternance 3 semaines à la commune et 1 semaine à l'école pendant deux ans, pour qu'il puisse accéder à un CAP. Christophe Bernini étant intéressé par la démarche, il a rencontré Mr Jourjon pour les modalités. Le coût de ce contrat serait de 200 € par mois à la charge de la commune. Christophe préparerait ainsi un CAP Espaces verts.

Le conseil municipal approuve.

M. NAYRAND s'abstient.

⇒ **Questions diverses**

• **La vogue**

M. JF. ROCHARD explique que la Vogue s'est bien passée. Un peu moins de monde mais le temps estival a permis d'avoir une belle fête patronale.

• **Le SCOT**

Les SCOTs (Schéma de Cohérence Territorial) sont mis en place pour gérer le développement des territoires afin de limiter les extensions démesurées, les développements inadaptés : inadéquation entre le développement résidentiel et les services (Station d'épuration ou écoles par ex.) et de limiter la consommation de foncier néfaste pour l'agriculture. C'est un document d'urbanisme auquel les PLU devront se conformer.

Le SCOT Loire Centre comprend 7 communautés de communes du centre de la Loire (Balbigny, Feurs en Forez, Copler, Montagnes du matin, Val d'Aix et Isable, Montagne du haut Forez, Pays d'Astrée) . Sa particularité est qu'il s'agit d'un SCOT rural. Il ne comprend, en effet, pas de grande ville centre comme dans la plupart des SCOTs (Roanne ou St Etienne) puisque la ville centre identifiée est Feurs. La première approche de ce SCOT a permis de déterminer des polarités. En effet, la particularité de ce SCOT fait que nos zones rurales ne sont pas uniquement agricoles mais également industrielles. La présence de nombreuses industries en plus de l'agriculture, en est la preuve et Violay en est un exemple très édifiant.

Les bassins de vie sont étudiés ainsi que les évolutions démographiques et les déplacements. Des polarités de différents niveaux se dégagent et notre commune fait partie des bourgs relais en regard de son dynamisme avec ses nombreux commerces et services (pharmacie, maison médicale, de retraite, Marguerite, écoles, etc...), d'un nombre d'emplois sur la commune très élevés (près de 450), et du fait que 48 % des habitants travaillent sur la commune.

Ses atouts touristiques ont été enregistrés et désignés comme facteur de développement. Ceci nous conforte dans nos choix et donne tout son sens à notre étude de développement. De plus, la future région Rhône Alpes / Auvergne est un atout pour la Loire qui se situera au centre, mais également pour Violay, située sur le tracé de l'A 89 reliant Clermont à Lyon, avec un potentiel intéressant.

Lorsqu'on voit écrit « Violay, bientôt village dortoir ? », on voit bien que les auteurs sont loin d'avoir toute l'information. Nous avons accueilli en 2014 plus de 10 familles nouvelles. Elles seront d'ailleurs invitées à se présenter pour les vœux du maire. Mme le Maire a signé cette année 5 permis de construire et 31 certificats d'urbanismes ont été visés, dont une douzaine de ventes de maisons ou d'appartements dans le centre bourg. Il s'agit pour la plupart de jeunes couples avec des enfants, d'où la hausse des effectifs à l'école publique (+ 20 par rapport à 2013 – pour mémoire, la fermeture d'une classe était envisagée il y a seulement 2 ans). Peut-on dès lors parler de « village dortoir » ? La municipalité depuis 6 ans n'a-t-elle pas prouvé son investissement dans le développement de la commune (STEP, ZA, lotissements, etc....) ?

La question du boucher est importante, le conseil municipal en est conscient. Ce n'est pas la première fois que Violay se retrouve sans boucher et nous nous en sommes toujours bien sortis. Aujourd'hui, la conjoncture n'est plus la même et il faut de toute façon trouver des solutions pérennes, pas quelque chose à court terme. C'est pour cela qu'il faut avoir une réflexion posée afin d'anticiper l'avenir, et éviter de faire n'importe quoi. Les commerçants seront mis à contribution pour déterminer leur avenir et la réflexion ne se fera pas sans eux.

- **Loi GEMAPI**

Elle concerne la Gestion des milieux aquatiques et des protections contre les inondations. L'Etat a décidé de rendre cette compétence obligatoire pour les communes ou les EPCI à partir du 1^{er} janvier 2016. Les communes ou les EPCI pourront déléguer cette compétence à un syndicat de rivière. Une taxe pourra être prélevée et exclusivement dédiée à cette compétence. Elle sera affectée sur la Taxe d'habitation ou la taxe foncière et sera plafonnée à 40 € / habitant).

Mme le Maire, Présidente du SMAELT, (Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Loire et de la Toranche) a proposé à la communauté de communes de Balbigny d'adhérer au Smaelt afin de lui déléguer les études et les travaux à effectuer sur les affluents de la Loire. En effet, si l'entretien des cours d'eau incombe en premier lieu aux propriétaires jusqu'au milieu du cours d'eau, il n'en reste pas moins que les aménagements à entreprendre, comme les effacements de seuils faisant souvent intervenir de la voirie (ponts) et ne permettant pas la continuité écologique de la rivière, deviendront obligatoirement du ressort des communes voire des EPCI. Une vision globale des bassins versants est désormais nécessaire pour l'apport de solutions efficaces afin de limiter les risques d'inondation en aval, pour lesquelles les communes et EPCI seront responsables.

- **CNAS** (Centre National d'Action Social)
Mme ODDOUX annonce qu'elle est trésorière du CNAS de la Loire et qu'elle sera présente à PARIS pour l'assemblée générale.

- **NITRATES**
M. Guy PERRIER explique que la Commune sera dans la zone nitrates. Un certain nombre de conditions sont en cours de re-discussion et beaucoup d'incertitudes demeurent. Les différentes alertes aux services de l'Etat ont semble-t-il, permis de revoir certains points. Mme le Maire attend la réponse à son courrier adressée à Mme la préfète.

- **OM**
Mme COLLON signale que les containers ont été nettoyés mercredi et malheureusement des déchets et divers cartons ont déjà été laissés par des personnes indécrites !

⇒ **Prochain conseil municipal**

◆ Le 19 Novembre à 20 Heures.

Fait en Mairie, le 23 octobre 2014,

Le Maire,

Veronique CHAVEROT.

